

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU TRI DES DECHETS DE BRICOLAGE



Quels sont les déchets dangereux de bricolage ?

On les reconnaît aux pictogrammes de danger apposés sur les emballages.



Il s'agit de peintures, vernis, solvants, colles, produits anti-rouille, décapants...

Mais aussi pinceaux, rouleaux, gants et chiffons souillés de ces produits.

Ils contiennent des composés toxiques qui peuvent porter atteinte à l'environnement s'ils ne sont pas éliminés dans une unité de traitement adaptée.

Il faut donc les séparer des autres déchets.

A l'usage, quels sont les bons réflexes à adopter ?

- Lisons attentivement les étiquettes pour connaître les conditions d'emploi
- Stockons ces produits à l'abri des enfants
- Gardons les dans leurs emballages d'origine ou indiquons sur le contenant le nom du produit

Comment éliminer les déchets dangereux ?

Déposons à la déchèterie :

- le reste des produits et des résidus de rinçage dans leurs emballages bien fermés,
- les emballages vides ayant contenu ces produits,
- les outils et chiffons souillés.

DÉCHÈTERIES	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
ST-BRIEUC	02 96 68 02 99											
PLOUFRAGAN	02 96 94 25 88											
PLERIN	02 96 74 76 44											
YFFINIAC	02 96 72 59 41											

	HIVER	ÉTÉ
	du 1 ^{er} novembre au 31 mars	du 1 ^{er} avril au 31 octobre
MATIN	de 9h à 12h	de 8h45 à 12h
APRÈS-MIDI	de 14h à 17h15	de 14h à 18h [†]

■ ouvert (sauf jours fériés)
■ fermé

Comment les éviter ou les réduire ?

- Privilégions les techniques nécessitant peu ou pas de produits chimiques (pose sans colle, ponçage mécanique...)
- Choisissons des produits présentant le logo NF Environnement ou l'écolabel européen (peintures par exemple) car leur impact sur l'environnement est moindre
- N'achetons et n'utilisons que les quantités nécessaires



Et pour le matériel électrique hors d'usage (perceuse, ponceuse...), les néons et les ampoules à économie d'énergie, comment s'en débarrasser ?

- Rapportons les en magasin lors de l'achat d'un produit neuf,
- Déposons les en déchèterie le cas échéant.

Et si les équipements électriques fonctionnent encore, donnons-les à une association comme Emmaüs par exemple.